



18, les Hauts du Château
28300 SAINT-PREST

SAINT-PREST, le 26 avril 2011

Madame Nathalie KOSCIUSKO MORIZET
Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du
développement durable et de la mer,
en charge des technologies vertes et des
négociations sur le climat

Hôtel de Roquelaure
246, Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Aux bons soins de Madame Marie-Claude DAVEU, Directeur de Cabinet de Madame la
Ministre

Madame la Ministre,

Notre Association « SAINT-PREST ENVIRONNEMENT », a été créée le 29 novembre
2008, suite à la relance d'un projet de près de 40 ans sur l'aménagement de la RN 154
entre NONANCOURT et ALLAINES.

Fortement mobilisés depuis cette date, et suivis par plus de 120 foyers de Saint-Prest,
nous avons participé à toutes les réunions de la Commission Particulière de débat public,
et rédigé 2 cahiers d'acteur sur les 22 remis, pour faire part de nos craintes de voir une
infrastructure routière quelle qu'elle soit traverser nos villages avec toutes les
nuisances que cela induit.

Notre Conseil Municipal a également émis 2 délibérations refusant la traversée de nos
villages.

Malgré, toutes les remarques qui ont été faites par les nombreux participants aux
réunions de la CPDP, nous n'avons pas été entendus, puisque le principe d'une concession
autoroutière a été retenu par décret en date du 25 juin 2010.

C'est également cette décision qui a fait réagir les habitants de GASVILLE/OISEME, dont la commune va se trouver enclavée par une autoroute, ne favorisant en rien la circulation des riverains en les isolant de Chartres, alors que la grande agglomération de CHARTRES METROPOLE vient d'être créée au 1^{er} janvier 2011.

Il n'a d'ailleurs jamais été prouvé qu'une autoroute favorisait le développement économique d'une région. Cette autoroute permettra aux grands transporteurs internationaux d'éviter CHARTRES, pour la plupart. D'autres, contraints à plus de rigueurs budgétaires, éviteront de payer le péage en empruntant les voies de substitution, qui ne sont pas prévues pour recevoir un tel trafic et la circulation sera de retour sur nos routes de campagne et dans nos villages.

Nous sommes loin des recommandations du Grenelle de l'environnement et nous vous demandons de bien vouloir prendre en compte nos nombreuses remarques, que ce soit :

- En matière de protection de l'environnement, la vallée de l'Eure est en zone protégée
 - o Le tracé proposé suppose la construction d'un viaduc, qui enjamberait, un plan d'eau, l'Eure, la ligne SNCF, pour ensuite couper la RD 926, venant de Saint-Prest vers CHARTRES, sacrifiant une vue majeure sur la Cathédrale, passant à 200 mètres du Collège Soutine qui compte plus de 500 élèves et est appelé à se développer.
 - o Les zones pavillonnaires de CHAMPHOL, de OISEME sont également concernées puisque dans certains cas, le faisceau prévu est de moins de 300 mètres
- Qu'en sera-t-il des nuisances de tous ordres ?
 - o Toute protection quelle qu'elle soit, n'empêchera pas les nuisances sonores,
 - o Des murs anti-bruits, qu'apporteront-ils à notre environnement et à la beauté de nos campagnes ?
 - o Et le viaduc, qui nous est vanté comme un petit MILLAU ? comment viendra-t-il donner un charme particulier à notre village ?
 - o Les nuisances de la pollution atmosphérique et son impact sur la santé humaine sont suffisamment connues pour amener une vigilance sur ce projet.

- FINANCEMENT

- Dans le contexte actuel, il serait bon d'envisager une solution plus économique, sachant que nous allons donner au concessionnaire, des routes, notamment le tronçon CHARTRES/DREUX déjà réalisé en 2 x 2 voies, payées par le contribuable et qui donne entière satisfaction à l'ensemble des Euréliens.
 - Que ces mêmes contribuables devront, s'ils peuvent emprunter l'autoroute, en payer le péage.
 - Les voies de substitution devront être mises aux normes pour accueillir les véhicules qui ne pourront pas ou ne souhaiteront pas prendre l'autoroute.
 - Le coût annoncé, estimation 2008 était de 750 000 M€. Quel sera-t-il après que toutes les mesures supplémentaires de protections auront été chiffrées.
- Il est à noter que le tracé d'un contournement de CHARTRES par l'Est a été estimé à 215 M€, alors que le renforcement de l'aménagement de l'existant, par l'Ouest ne coûterait que 130 M€.

Nous attirons votre attention sur le fait que, dans le grand Débat, cette solution n'a pas bénéficié d'études aussi précises que pour le contournement EST.

A toutes fins utiles, nous joignons à ce dossier :

- Les cahiers d'acteurs de SAINT-PREST ENVIRONNEMENT et celui de la famille ROUSSEAU demeurant au Gorget, et lourdement impactés par ce projet, remis à la CPDP,
- La synthèse des 22 cahiers d'acteurs rédigée par Jean FERRIERE, membre actif de notre association,
- Notre courrier adressé à Monsieur Nicolas SARKOZY le 26 janvier 2010 et sa réponse,
- Nos courriers des 16 janvier 2010 et 27 mai 2010 adressés à Monsieur Jean-Louis BORLOO et sa réponse.

Nous réitérons notre demande de faire de l'aménagement de cette RN 154, un projet raisonnable en matière d'environnement, de protection des terres fertiles de Beauce, de financement et de protection de nos enfants et de notre patrimoine.

Nous sommes prêts à vous accueillir dans nos communes et à vous conduire sur les sites les plus sensibles du projet.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande, et

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en notre profonde considération.

Le Président,

François BREDON